

[Français]

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE SURSEOIR À LA DÉCISION DE RAPATRIER UNILATÉRALEMENT LA CONSTITUTION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**L'hon. Roch La Salle (Joliette):** Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je désire présenter une motion des plus importantes pour tous les Canadiens, et je me ferai le porte-parole de millions de Québécois.

Étant donné la décision finale du gouvernement actuel de rapatrier de façon unilatérale la Constitution et l'opposition unanime de l'Assemblée nationale du Québec à ce procédé, y compris le chef du parti libéral du Québec, je propose, appuyé par le député de Provencher (M. Epp):

Que la Chambre, à l'unanimité, invite le premier ministre du Canada (M. Trudeau) à surseoir à son objectif et à reprendre les négociations immédiatement à ce sujet, comme le souhaitent plusieurs premiers ministres provinciaux.

**Mme le Président:** A l'ordre! En conformité de l'article 43 du Règlement, la présentation d'une telle motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

[Traduction]

### LE GRAIN

LE COMMERCE DU GRAIN DE PROVENCE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert):** Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Les producteurs d'orge de l'ouest perdent jusqu'à \$40 sur chaque tonne d'orge expédiée vers le marché des grains de provende de l'est, soit l'équivalent du profit réalisable sur le marché d'exportation. En effet, la Commission canadienne du blé se voit obligée de vendre des grains de provende à un prix inférieur au prix du marché, et l'on peut alors revendre ce grain à la Commission au prix fort. Je propose donc, avec l'appui du député de Humboldt-Lake Centre (M. Althouse):

Que la Chambre condamne cette bizarre méthode de recyclage et exige du ministre responsable de la Commission canadienne du blé qu'il veuille à ce que tous les grains de provende soient commercialisés par la Commission, malgré l'opposition du ministre de l'Agriculture à une telle politique.

**Mme le Président:** Une motion de ce genre nécessite le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

### Questions orales

● (1415)

## QUESTIONS ORALES

[Traduction]

### LA CONSTITUTION

LE RENVOI DU PROJET DE RÉSOLUTION AU COMITÉ MIXTE—LA PROLONGATION DU DÉLAI POUR LA PRÉSENTATION DU RAPPORT

**Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition):** Madame le Président, j'aimerais poser une question au premier ministre, qui a maintenant pris des dispositions pour museler le Parlement. Il sait que la proposition actuelle concernant son comité impose d'avance la clôture au comité puisqu'il doit présenter ses recommandations, son rapport, pour le 9 décembre. Je me demande si le premier ministre s'engagerait dès maintenant à supprimer l'odieuse disposition de clôture imposée d'avance aux travaux du comité pour fixer plutôt une date-limite beaucoup plus éloignée que le 9 décembre?

**Des voix:** Bravo!

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, demander à un comité de présenter son rapport pour une date donnée n'a rien d'inhabituel. Quant à la question de museler le Parlement, pour emprunter l'expression du chef de l'opposition, je lui signalerais que notre leader à la Chambre a proposé diverses options au leader parlementaire des conservateurs qui auraient donné au Parlement plus d'occasions, plus de temps pour s'exprimer, en prolongeant les heures de diverses façons.

**Une voix:** Facile à dire.

**M. Trudeau:** Oui, facile à dire, mais il reste que l'opposition aurait donc pu, si elle a encore tant de points à faire valoir, accepter de prolonger les heures, propositions que les néo-démocrates avaient acceptée.

**M. Nowlan:** Ils ne comptent pas eux.

**M. Trudeau:** Ils sont eux aussi des députés qui ont leurs propres vues sur la clôture, mais ils estiment comme nous que l'opposition officielle n'a rien de constructif ni de destructif à dire sur le sujet, mais qu'elle veut seulement se servir de motions dilatoires. La population canadienne aimerait nous voir passer aux questions budgétaires, aux problèmes de l'emploi, de l'inflation; elle aimerait voir présenter le budget.

**M. Clark:** Le premier ministre qui a la réputation de manier les mots pour leurrer son monde se surpasse.

**Des voix:** Bravo, bravo!

**M. Clark:** Il sait pertinemment que c'est son gouvernement qui fixe l'ordre des travaux et qu'il avait fixé la date de la présentation du budget et que c'est ce qui aurait dû se passer. Il sait également que la clôture a été imposée à un moment où plus de ministériels que de députés de l'opposition avaient déjà participé au débat. Il n'a pas répondu lorsqu'on lui a demandé s'il comptait bâillonner le comité comme il a bâillonné la Chambre des communes.